



Recours contre décisionn sécurité sociale

Par **CHIIEPELUCHE**, le **19/02/2011** à **18:30**

Bonjour,

J'ai reçu une notification de la CPAM m'accordant la prise en charge d'une prestation. Puis huit jours plus tard, un nouveau courrier m'indiquant un refus de prise en charge pour cette même prestation (sans même la notion " annule et remplace "). Quels sont les recours que je peux exercer? Quelle est la décision légale, la première ou la seconde ?

Par avance, je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien apporter à ma demande.